

Pénuries de carburant : les leviers en matière sociale afin de gérer la situation en entreprise

Publié le 13 octobre 2022

La grève pour les salaires se poursuit dans plusieurs raffineries et dépôts de carburants de TotalEnergies et Esso-ExxonMobil. Dès le 10 octobre 2022, le Mouvement des entreprises de France avait alerté sur le risque de paralysie de l'économie et l'urgence que les syndicats saisissent la main tendue par Exxon Mobil et TotalEnergies pour ouvrir des négociations. En effet, l'approvisionnement en carburant des stations-service du pays s'enraye depuis plusieurs jours.

Face à cette situation, plusieurs problématiques se présentent pour les entreprises. Certaines entreprises notamment dans le secteur des transports routiers sont aujourd'hui à l'arrêt et il est indispensable d'une part de trouver un approvisionnement immédiat, et d'autre part de leur donner des leviers mobilisables en matière sociale (accès au chômage partiel).

Par ailleurs, certains salariés, dépendants de leurs voitures pour aller travailler, pourraient être dans l'incapacité de se rendre sur leur lieu de travail et la situation pourrait potentiellement s'aggraver rapidement. Face à cette situation, que doit faire l'employeur ? Que peut faire l'employeur ? Quelles sont les dispositions applicables en matière de droit du travail ? La seconde partie de la note ci-dessous a vocation à apporter des éclairages afin de gérer au mieux la situation en entreprise.

[>> Consulter le communiqué de presse du Medef](#)

[>> Télécharger la note détaillée au format PDF](#)